

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 108 promulguant le décret du 4 février 1913 portant fixation du régime des avances à faire aux inspecteurs des Colonies envoyés en mission

n° 108

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
5 avril 1913

Numéro JO  
n° 198 du 30/04/1913

Date du numéro  
30 avril 1913

## VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, officier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884.

**Vu** le décret du 4 février 1913 portant fixation du régime des avances à faire aux Inspecteurs des Colonies envoyés en mission

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte Française des Somalis, pour y être exécuté suivant sa forme et teneur, le décret du 4 février 1913 portant fixation du régime des avances à faire aux Inspecteurs des Colonies envoyés en mission.

### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera, et publié au Journal Officiel de la Colonie.

**P. PASCAL.**